



# PARAU API N°33

BP 51 141- 98 716 PIRAE

40 46 27 16

<http://www.ussp.pf>

[sec.ussp@education.pf](mailto:sec.ussp@education.pf)

## CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE JUDO

Mercredi 11 mai 2022 à eu lieu le Championnat USSP Judo en Catégorie Minime sur les "Tatamis" du Dojo de Pirae.

Cette rencontre a permis de réunir 12 licenciés, 7 Garçons et 5 Filles venus du Collège de Mahina encadrés par M. Fabien DELACHAT et du Collège de TAAONE encadrés par M. Arnaud LABOUBE.



15 jeunes officiels benjamins répartis en 2 groupes d'évaluateurs et arbitres ont encadré tout au long de ce Championnat Territorial.

Les compétiteurs minimes se sont affrontés en poules de 4 judokas sur 4 ateliers, 2 ateliers techniques (maîtrise des brises chutes avant et arrière et démonstration technique libre) et 2 ateliers de combat (combat au sol et combat debout).

Chaque atelier attribue de 1 à 4 points en fonction du classement du judoka dans l'atelier.

A la fin des 4 ateliers, le judoka cumule les points obtenus sur chaque atelier pour un maximum de 16 points et celui qui a le plus de point gagne la rencontre.



Nous remercions M. Arnaud LABOUBE ainsi que Fabien DELACHAT, animateurs d'AS pour le bon déroulement de cette rencontre.

Nous remercions également la Fédération Polynésienne de Judo pour la mise à disposition du Dojo et des récompenses offertes à nos licenciés

**UN PARAU API, UN ARTISTE : JADE LIU**

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel ainsi collectées par le secrétariat de l'USSP font l'objet d'un traitement ayant pour finalités l'organisation des rencontres sportives du calendrier de l'USSP et la communication interne avec les présidents d'AS, les animateurs d'AS.

Ces données sont à destination de l'USSP, de son président M. Eric Tournier, de sa vice-présidente Mme Isabelle Dinand, du bureau de l'USSP, des présidents d'AS de l'USSP, des animateurs d'AS de l'USSP, de ses partenaires institutionnels, fédéraux et financiers.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement et droit à la portabilité, que vous pouvez exercer auprès du secrétariat de l'USSP par courriel à l'adresse [sec.ussp@education.pf](mailto:sec.ussp@education.pf). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données (DPO) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 - 98713 PAPEETE -- [dpo@informatique.gov.pf](mailto:dpo@informatique.gov.pf).